

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je dirai en premier lieu que ce qui va suivre ne devrait jamais être dit à la Chambre.

Une voix: Alors, ne le dites pas.

M. Horner: La situation est devenue si déplorable sous le gouvernement actuel que ces paroles doivent, à mon avis, être prononcées. Dans un communiqué déposé aujourd'hui sur mon bureau, j'ai lu que le ministre de la Justice (M. Turner) avait annoncé la tenue d'une conférence nationale sur le droit. Il est grand temps.

L'hon. M. Stanfield: Il est trop tard.

M. Horner: Le ministre de la Justice a enfreint la loi plus d'une fois. Il n'a pas fait respecter l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et c'est pourquoi une province a été obligée de porter une cause devant la Cour suprême. C'était là une action méprisante de la part d'un gouvernement absolument abject.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Cette conférence doit durer du 1^{er} au 4 février 1972.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est trop tard.

M. Horner: Je propose qu'on ajoute un autre sujet de discussion à l'ordre du jour des séances plénières et des ateliers, soit «le gouvernement et la loi».

M. Baldwin: Ou «comment enfreindre la loi sans vraiment tenter de la faire».

M. Horner: Le député de Frontenac-Lennox-Addington (M. Alkenbrack) qui a effectué des recherches à ce sujet m'a signalé ce que le premier ministre (M. Trudeau) déclarait le 27 septembre 1968, comme en fait foi le compte rendu à la page 498. Le premier ministre avait dit alors:

Les prévisions budgétaires déposées l'autre jour témoignent clairement que les dépenses sur lesquelles le gouvernement n'exerce aucun contrôle ont augmenté au-delà de toute attente. Il est évident qu'il nous est impossible d'enfreindre une loi ou un accord conclu avec les provinces et que ces dépenses ont dépassé toutes les prévisions.

Il a poursuivi en disant que le gouvernement s'était efforcé, pour compenser, de «faire des coupes sombres dans toutes les dépenses facultatives». Il est évident que lorsque le premier ministre a pris les rênes du pouvoir en 1968 il avait retenu assez de connaissances juridiques pour savoir que nous devons nous conformer et obéir aux lois adoptées par le Parlement. Il ne fait aucun doute que la loi sur les réserves provisoires de blé oblige le ministre des Finances (M. Benson) à verser l'argent. L'article 4 de cette loi stipule ce qui suit:

4. Les sommes payables à la Commission par le ministre des Finances, aux termes de la présente loi, doivent être versées ainsi qu'il suit:

a) à l'égard de la campagne agricole commençant le 1^{er} août 1955, le moitié du montant total payable pour la campagne agricole doit être versée dès l'entrée en vigueur de la présente loi, et le solde doit être acquitté en mensualités égales pendant le reste de la campagne agricole; et,

b) à l'égard de toute campagne agricole subséquente, le montant total payable pour la campagne agricole doit être versé en mensualités égales dans une telle campagne agricole.

C'est clair. Maintenant, combien doit-on, vraiment? Il semble qu'il subsiste certains doutes à ce sujet. On a jonglé avec des tas de chiffres. A la page 15 du fascicule 58 des procès-verbaux et témoignages du comité perma-

[M. Korchinski.]

nent de l'Agriculture, on relève les propos suivants de M. Treleven:

Les \$60 millions étaient exigés au 1^{er} août 1970, de ce montant, \$40 millions étaient destinés au compte de 1969-1970, et \$20 millions à celui de 1970-1971.

Depuis lors, on doit verser encore 26 millions de dollars au compte des livraisons en commun pour 1970-1971. Nous sommes maintenant dans ce qu'on appelle communément la campagne agricole 1971-1972 et les versements augmentent à raison de 2.5 millions par mois. D'ici février prochain, on devra plus de 92.5 millions aux gens de l'Ouest.

Une voix: C'est une honte.

• (9.00 p.m.)

Des voix: Adoptez le bill.

M. Horner: Il y a un fait indéniable qu'oublient les députés qui crient à tue-tête: «Adoptez le bill». J'ai dit qu'aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé, le montant des subventions à verser augmentait, cette année, au rythme de 2 millions et demi par mois. L'an prochain, il augmentera peut-être à un rythme différent. Le gouvernement aura-t-il 100 millions à dépenser l'an prochain? Il ne disposera pas de l'argent nécessaire. Tout ceci n'est que de la subornation. C'est un coup droit dans le filet où on se sert de l'argent des agriculteurs eux-mêmes.

Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a parlé de la situation de l'industrie agricole. Voyons ce qu'il en est. Je me reporte à l'indice du mois de juillet, publié par le Bureau fédéral de la statistique, des prix des produits agricoles à la ferme—l'année de base, 1961, équivalant à 100. En 1967, l'indice des prix à la ferme dans la province de la Saskatchewan était de 106.9, soit presque 107. Il est aujourd'hui de 89.7. Les prix à la ferme, en Saskatchewan, sont maintenant descendus à 89.7.

Et le revenu, alors? On peut regarder le revenu en espèces des entreprises agricoles. Hier, j'ai montré ces chiffres au ministre chargé de la Commission du blé (M. Lang). Il m'a dit: «Oui, c'est vrai, mais le revenu net a baissé.» En 1968, le revenu agricole en Saskatchewan était de 582 millions de dollars. L'année dernière, en 1970, il était de 194 millions. Le ministre a dit: «Jack, ces chiffres ne sont pas vraiment exacts. Ils ne tiennent pas compte de ce qui est entreposé.» C'est bien vrai, mais le revenu net réalisé en tient compte et cela ne vaut guère mieux. En 1966, le revenu net réalisé était de 464 millions de dollars. En 1970 il était de 193 millions. Pour les trois provinces des Prairies réunies, le revenu net réalisé a baissé de 44 p. 100.

Des voix: C'est une honte.

M. Horner: C'est une honte pour le gouvernement. Il parle des prix. Le 1^{er} janvier 1970, le blé a baissé de 5-7/8c. le boisseau à Vancouver et à Thunder Bay, de 7-1/8c. le boisseau. Les prix ont dégringolé. Le ministre a donné des chiffres mirobolants pour prouver qu'il y a amélioration des livraisons de céréales. Parce qu'il est question d'élections à l'automne, les éleveurs se vident et maintenant on essaie de les remplir. A propos des politiques fiscales et monétaires, le 2 mars dernier le premier ministre déclarait:

Le député n'ignore pas que dans les récents budgets nous avons en effet appliqué les politiques fiscales sur une base régionale, et nous avons l'intention de continuer à utiliser de tels moyens sous une forme ou une autre.